

Les échos du CONSEIL MUNICIPAL DE PRÉVOST !

Yvon Blondin

Séance ordinaire du conseil municipal du lundi 13 juillet 2015, 19 h 30.

Comme le disait un vieux renard de la politique: après la tempête le beau temps. Une vingtaine de citoyens présents, une assemblée des plus pépère, comme nous en avons l'habitude. Mais où était la horde prête à changer

le monde... du moins la ville de Prévost. L'action civique est comme le supplice chinois, une goutte à la fois, mais de façon constante; ceci n'empêche que la table du conseil n'est pas l'endroit où tout se discute et se dit. Les citoyens y sont tenus à l'écart, malgré que leurs taxes soient le carburant de chaque ville.

Très peu de choses ont transpiré, des événements qui ont marqué notre Ville dans les médias ces derniers mois; nous avons eu droit à des bribes d'information, disons des brindilles. Monsieur Martin a repris son poste le 30 juin, le grief le concernant a été entendu et le processus suit son cours. À la dernière période de questions, le citoyen Yvon Blondin demanda à monsieur Richer la raison pour laquelle il n'avait pas souligné le retour du DG, ce dernier répondit qu'il ne voulait pas mettre le focus sur lui au début de la séance et qu'il l'aurait fait à la toute fin.

À l'adoption du procès-verbal du 8 juin 2015, monsieur Richer et le conseiller Brunet ont demandé au greffier de prendre note de leur désaccord lors du vote de trois résolutions avancées par le groupe des cinq. Le conseiller Brunet explique qu'il ne peut accepter d'appuyer des résolutions qu'il qualifie d'emballées et qui furent présentées à la dernière minute.

Gestion financière

Les déboursés pour le mois de juin 2015 s'élevaient à 1965879\$. Le conseiller Bordeleau qui vérifie la liste des comptes ajouta qu'il songeait à

voter contre, n'ayant pas toutes les informations nécessaires en main, mais ne désirant pas pénaliser des citoyens et des entreprises, il appuya malgré tous les paiements.

Gestion réglementaire

Le règlement 687, décrétant des travaux de réfection d'aqueduc, de pluvial et de pavage sur le chemin du Lac Écho sur une distance de 170 mètres, fut voté pour un montant de 405000\$ nécessaire à cette fin. Le député Claude Cousineau (provincial) affecta une subvention de 20000\$ à ce dossier.

Gestion des affaires juridiques

Huit terrains, situés au bout du chemin du Poète, ont été vendus pour taxes impayées.

Gestion des contrats

Le contrat touchant le traitement contre l'herbe à poux au chlorure de sodium fut accordé à la firme Herba Nature pour la somme de 9000\$.

La réfection de pavage phase 2 fut accordée à la firme Lake pour la somme de 109460\$, ici nous parlons de réparations partielles étalées sur tout le territoire de la Ville.

Un budget de communication pour l'implantation de la collecte putrescible (bacs bruns, printemps 2016) fut autorisé pour le montant de 12000\$.

Module – Mise en valeur du territoire

Le restaurant le Raphaël s'est vu octroyer la somme de 8412\$ provenant du programme d'aide financière

pour la revitalisation du boulevard du Curé Labelle.

L'implantation d'une nouvelle pharmacie est à l'étude, elle serait possiblement située dans le secteur du magasin IGA.

Module – Gestion des ressources humaines

Pour faire suite au mandat qui fut attribué à la firme de ressources humaines K2RH qui a pour tâche d'évaluer le climat de travail à l'hôtel de ville, les conseillers Léger et Badertscher ont été nommés comme lien pour représenter le conseil. Le DG monsieur Martin aurait été présent aux discussions.

Le Comité consultatif du développement durable et de l'environnement reçoit un nouveau membre en la personne de Jean-Guy Joubert, une personne appréciée pour la qualité de son jugement, sa diplomatie et sa culture générale.

Questions du public

Deux citoyens du lac Écho ont soulevé, sans jeux de mots, le problème de la poussière provenant des chemins dans ce secteur. Monsieur Martin répond que le deuxième épandage d'abat-poussière sera effectué au mois d'août.

Pour clore, monsieur Normand Bélanger réitéra sa demande au conseil d'agir avec diligence et modération dans l'exécution de leurs tâches ayant été élus pour se conduire ainsi.

Gestion des matières résiduelles

Des bacs bruns à Prévost

ISABELLE NEVEU

Dans le but d'atteindre les objectifs fixés par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PGMR), la Ville de Prévost prévoit plusieurs modifications au service de gestion des matières résiduelles à compter de l'an prochain. Entre autres, l'instauration d'une collecte de matières putrescibles (bac brun) est prévue dès mai 2016.

La Ville de Prévost a organisé une consultation publique, le 9 juillet, à la salle St-François-Xavier. Animé par Frédéric Marceau, coordonnateur du service de l'environnement, l'objectif de la rencontre était de présenter les modifications de service prévues pour 2016-2020 et d'en discuter avec les citoyens.

Parmi les modifications, la collecte d'ordures ménagères, actuellement hebdomadaire, aura lieu toutes les deux semaines à compter de mai 2016, en prévision de l'instauration de la collecte des bacs bruns. À ce sujet, un bac brun de 240 litres ainsi qu'une trousse de départ incluant une petite poubelle de cuisine avec couvercle et 10 petits sacs de papier seront remis aux résidents. Restes de table, filtres à café, sachets de thé,

gazon, feuilles, résidus de jardins, carton souillé, cheveux, poils d'animaux, papier essuie-tout, litière et excréments d'animaux pourront y être déposés. Une collecte hebdomadaire l'été et une aux deux semaines du 15 novembre au 15 mars sont planifiées dès la première semaine du mois de mai.

La municipalité compte prendre en considération les commentaires des citoyens, afin de tenir compte des différentes réalités que vivent les citoyens. Par exemple, ce n'est pas chaque résident qui a accès à un boyau d'arrosage pour laver son bac brun. Des initiatives devraient alors être mises en œuvre pour accommoder tous les citoyens.

Rappelons que la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles demande, entre autres, aux municipalités de se fixer l'objectif suivant: ramener à 700 kg par habitant la quantité de matière éliminée, et ce, d'ici la fin de 2015. À Prévost, cette quantité s'élevait à 754 kg par habitant en 2013.



Claude Cousineau
Député de Bertrand
Président de la Commission de l'économie et du travail
Porte-parole de l'opposition officielle en tourisme

197, rue Principale Est, bureau 101,
Sainte-Agathe-des-Monts, Québec J8C 1K5
tél: 819-321-1676
télé: 819-321-1680
sans frais: 1-800-882-4757
ccousineau-berr@assnat.qc.ca

Benoît Guérin
Avocat

(450) 431-5061
télé: (450) 431-5206

60, rue de Martigny Ouest
Saint-Jérôme
(Qué.) J7Y-2E9
bguerin60@videotron.ca

MEMBRE DU RÉSEAU ACCÈS VÉTÉ

Hôpital Vétérinaire Prévost

Dr Simon Lachance m.v. Dr^e Sophie Gattuso m.v.
Dr Michael Palmer m.v. Dr^e Valérie Desjardins m.v.

Pour un service professionnel dans une ambiance chaleureuse

2906, boul. du Curé-Labelle à Prévost
Tél. : 450-224-4460

CLINIQUE PHYSIOTHÉRAPIE DES MONTS



Jasmine **Perreault** physiothérapeute
Caroline **Perreault** physiothérapeute
Anaïs **Delvaux-Derome** physiothérapeute
Florine **Lescut** ostéopathe
Judith **Leduc** acupunctrice
Fannie **Grenier** massothérapeute
Suzanne **Gauvin** infirmière (prélèvements sanguins)

2894, boul. Curé-Labelle bureau 101, Prévost J0R1T0
Téléphone 450 224-2322
www.physiodesmots.com

SPÉCIALITÉS
Thérapie manuelle – Ostéopathie – Massothérapie
– Prélèvements sanguins – Analyse de la course à pied
– Acupuncture

PRINCIPAUX PROBLÈMES TRAITÉS
Blessure sportive – Maux de dos et de cou – Tendinite
– Capsulite – Bursite – Fracture – Entorse